

20 juil 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

Loterie nationale : lutte contre la pauvreté

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publique, et du Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé une liste de projets, qui, dans le cadre de la distribution des bénéfices de la Loterie nationale, reçoivent des moyens pour lutter contre la pauvreté.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publique, et du Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé une liste de projets, qui, dans le cadre de la distribution des bénéfices de la Loterie nationale, reçoivent des moyens pour lutter contre la pauvreté.

Il s'agit de la première tranche des moyens pour 2004. Pour cette première tranche, les projets pris en considération sont ceux qui ont été introduits entre le 1er décembre 2003 et le 15 avril 2004. Au total, les moyens s'élèvent à 1.887.000 euros. Avec cette première tranche, 53 initiatives, réparties sur les trois Régions, sont financièrement soutenues. Sont à la base de ces initiatives soit un CPAS soit une asbl.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe